



## **Appel public à candidature au titre des personnalités extérieures désignées par les membres du conseil d'administration de l'université des Antilles.**

L'université des Antilles doit, en application de ses statuts, désigner des personnalités extérieures, afin de siéger au sein du conseil d'administration.

Cette désignation tiendra compte de la répartition par sexe afin que l'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes parmi les personnalités extérieures ne soit supérieur à un.

Le mandat des personnalités extérieures est de cinq ans. Elles siègent à titre bénévole.

Les candidatures doivent être déposées selon la modalité suivante :

- Par courriel : [dgs@univ-antilles.fr](mailto:dgs@univ-antilles.fr) copie à [president@univ-antilles.fr](mailto:president@univ-antilles.fr)

Pour être recevables, les candidatures devront obligatoirement comprendre :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation portant acte de candidature précisant le Pôle (Guadeloupe ou Martinique).

Une fois recueillies, après vérification de leur recevabilité, les candidatures sont communiquées aux nouveaux membres élus du conseil d'administration qui procéderont à la désignation.

La date limite de réception des candidatures est fixée **au 07 janvier 2022 à 13 heures.**